Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503543-20260521-2026_23-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Commune de VIEUX-VIEL

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
Unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de VIEUX-VIEL
Le 21/05/2026

L'an 2026, le 28 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VIEL s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUFEU Gérard, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.

Présents :
M. DUFEU Gérard, Maire
Mmes : BARBIER Brigitte, LEFRANÇOIS Magalie, MAZURIER Pauline, NOBLET Océane, TIDBURY Jane
MM : BOUESNARD Corentin, MAUGUIN Pierre, PITOIS Jérôme, PITOIS René, STRACQUADANIO Jean-Luc

A été nommé secrétaire : PITOIS René

2026 - 23 Vote des subventions

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2321-2,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU les statuts des associations concernées,

VU les délibérations antérieures en matière de subventions associatives,

CONSIDÉRANT que le soutien aux associations locales constitue un levier essentiel pour dynamiser la vie sociale, culturelle et sportive de la commune.

CONSIDÉRANT que les demandes de subventions pour l'année 2026 ont été examinées par le Conseil Municipal en fonction des critères suivants :

- l'intérêt général et la pertinence des projets présentés,
- l'engagement des associations en faveur des habitants,
- la transparence et la rigueur de leur gestion financière,

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503543-20260521-2026_23-DE

- les subventions antérieurement accordées et leur utilisation effective,

CONSIDÉRANT que le montant global des subventions proposées pour l'année 2026 s'élève à 4 520.00 €, réparti selon le tableau ci-après,

Associations	Montant en €
Club Loisirs et Amitiés	500.00 €
ACCA	500.00 €
Association de pêche du Bois Joli	500.00 €
Festoy' HenWiel	500.00 €
Festoy HenWiel – Feu d'artifice	1 500.00 €
ACPG -CATM	300.00 €
Téléthon	60.00 €
Association des donneurs de sang	60.00 €
Association Solidarité Entraide	60.00 €
Centre Eugène Marquis	60.00 €
Secours catholique du canton	60.00 €
Secours populaire du canton	60.00 €
J'ai 2 notes à vous dire	100.00 €
ADMR	260.00 €
TOTAL	**4 520.00 €**

CONSIDÉRANT qu'une aide au voyage scolaire pourra être attribuée, à hauteur de 10%, aux familles des élèves des collèges François Brune et St Joseph sur présentation d'un justificatif de participation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DECIDE, d'inscrire les subventions au budget 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/05/2026
Le Maire
Gérard DUFEU

